



Archers de Draveil
Sénart Val-de-Seine

A.D.S.V.S.



REINSCRIPTION COURS JEUNES

(2^{ème} année et plus)

saison 2023-2024

Cours de perfectionnement :

Les cours sont assurés le mardi et le jeudi de 18H à 20H par Maxence Guthertz.

Les archers s'inscriront à l'un ou l'autre cours selon leur emploi du temps, il est possible de changer de cours à tout moment en fonction de leur emploi du temps, ceux qui se destinent à la compétition auront la possibilité de participer aux 2 cours.

Il est possible d'arriver après 18H en cas de sortie tardive des cours, il faut simplement le signaler aux encadrants.

Le 1er cours reprendra le **jeudi 31 août 2023** suivi du **mardi 5 septembre** et vous pouvez y participer même si votre dossier n'est pas encore déposé.

Stage rentrée 2024 :

Un stage (non-obligatoire) est programmé du 28 au 30 août 2023 de 9h à 12h30 au tarif de 5€ la demi-journée.

Réinscription :

La réinscription se fait en complétant le formulaire que la FFTA vous aura envoyé par **mail fin août 2023** (surveillez vos filtres commerciaux ou anti spams).

Le certificat médical n'est plus exigé sauf si vous avez répondu OUI à une des questions du questionnaire médical reçu, dans ce cas un certificat médical avec mention Tir à l'arc en compétition devra être fourni.

En cas de décision tardive le dossier peut être remis lors d'une séance du mois de septembre.

Tarif :

Poussins (né après le 1/1/2013) : 112.50€

Benjamin à Junior : 135.50€

+ location d'arc : 50€ à ajouter au prix de l'inscription (sauf ceux qui ont leur arc personnel)

Possibilité de régler en plusieurs fois, bons CAF, Chèques Vacances ANCV et Pass'sport acceptés

Matériel :

Les jeunes de ces cours auront la possibilité :

- **Soit de louer leur matériel de tir** : (mallette complète ou équivalent) pour un montant de 50€ par an (valeur environ 350€).

Ce matériel qui leur est attribué personnellement est composé d'un arc (poignée et branches démontables, une stabilisation, un viseur, un repose-arc, une corde, un berger-button et un clicker) et reste au club dans des armoires ce qui évite le dépôt d'une caution et les risques de pertes ou de dégradation.

- **Soit d'utiliser leur propre matériel** : En cas d'acquisition de matériel personnel prendre l'avis d'un encadrant avant tout achat. Ce matériel peut éventuellement être stocké au club en le dégageant de toute responsabilité.

- **Le kit de la saison précédente** : (flèches, protège-bras, palettes, carquois, dragonne, maillot) leur appartient et est réutilisable. Il faut prévoir de disposer de 12 flèches et envisager l'acquisition de 4 flèches supplémentaires (coût modique) pour les 2^{ème} année (débutants de la saison 2022-2023).

- **Le club assure l'évolution de la puissance des arcs loués** : en fonction de l'évolution des jeunes, jusqu'à 18 ans.

Pour tous renseignements : N'hésitez pas à écrire au bureau du club, bureau@archersdedraveil.com, sur l'adresse contact du site ou à vos encadrants.